

4^{ème} FORUM MONDIAL DES APPRENTISSAGES TOUT AU LONG DE LA VIE

« *Apprentissages tout au long de la vie pour tous,
Un défi à relever, une volonté partagée,* »

Paris Unesco – 5 et 6 février 2015

http://www.cma-lifelonglearning.org/III/?page_id=2270

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à retourner au *Comité mondial des apprentissages tout au long de la vie (CMA)*

par voie postale à : CMA 40, rue des Blancs Manteaux 75004 Paris France

ou

par e-mail : worldcommittee@yahoo.com

Je soussigné(e) NOM Prénom :

demande mon inscription au 4^{ème} forum mondial des apprentissages tout au long de la vie

Organisme ou individuel :

Adresse postale de l'Organisme:

.....

Téléphone de l'Organisme :

Fonction :

Votre adresse personnelle :

.....

.....

E-mail :

Tél :

Date :

Signature

TARIFS D'INSCRIPTION

- 800 €

L'acquiescement du droit d'inscription donne accès à la totalité des tables rondes et séances plénières, aux pauses café, à la soirée de Gala et à l'envoi des " Actes du forum ".

CHOIX DE LA MODALITE DE PAIEMENT (cocher une case)

Ci-joint un chèque de € à l'ordre de " CMA " adressé avec ce bulletin d'inscription par voie postale à : CMA 40, rue des Blancs Manteaux 75004 Paris France

Un chèque de€ à l'ordre de " CMA " est adressé simultanément par voie postale suite à l'envoi par mail de ce bulletin d'inscription.

Adresse postale : CMA 40, rue des Blancs Manteaux 75004 Paris France

Le paiement sera effectué par un versement de banque à banque, au profit du compte bancaire : " CMA ", Agence Société générale (Paris 03051-France), tel : (33)145552817

Références bancaires / Banque : 30003, Agence : 03051, n° de compte bénéficiaire : 00050824393, clé : 22

Identification internationale / IBAN : FR76 30003 03051 00050824393 22 / BICADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Frais de virement à la charge du payeur.

DISPOSITIONS GENERALES

1. Le CMA, Comité mondial pour les apprentissages tout au long de la vie est une association régie par la loi française de 1901.
2. Les règlements en une autre monnaie sont effectués sur la base du taux de change du jour du règlement.
3. Compte tenu du nombre limité de places, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée (bulletin d'inscription + règlement).
4. Les annulations effectuées après le 2 janvier 2015 ne donneront lieu à aucun remboursement.